



Commune de Garnich
15 rue de l'école
L-8353 Garnich

Tél: 380019-1

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a nouvellement fixé dans sa séance du 13 février 2019 les redevances de location en rapport avec la salle cinématographique dans le bâtiment « Duerfzenter » à Kahler. La délibération en question a été approuvée par la Ministre de l'Intérieur en date du 24 avril 2019

Ce règlement est déposé au secrétariat communal conformément à l'art. 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Garnich, le 8 mai 2019

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins certifie par la présente que l'avis ci-dessus a été publié de la façon usuelle à partir du 8 mai 2019.

Garnich, le 8 mai 2019
Pour le collège échevinal,
le bourgmestre, la secrétaire,